

Soual, le 11 avril 2025

Lettre aux éleveurs

Bonjour à tous,

L'année comptable 2024 se termine et nous sommes heureux de constater que vous avez été 94 éleveurs à adhérer à l'ANECA. Votre soutien nous est indispensable tant financièrement que moralement et il témoigne de votre attachement à votre filière. Un grand merci à tous. Ensemble, nous espérons franchir le cap des 100 adhérents en 2025 ☺.

L'activité mohair suscite toujours autant d'engouement avec l'installation chaque année de nouveaux éleveurs et nous gardons espoir que cet intérêt gagne les instances agricoles et permette une meilleure reconnaissance de notre filière.

Depuis l'installation des premiers éleveurs en 1985, notre filière n'a cessé de se développer et d'évoluer pour répondre à la demande croissante des consommateurs et nous pouvons être fière chemin parcouru depuis 40 ans.

À l'ANECA, tout le conseil d'administration s'implique pour mener à bien les différents projets en cours et nous tâchons d'être à la hauteur de vos attentes. Merci à chacune pour la disponibilité et le travail en équipe malgré les nombreuses autres occupations sur nos fermes et ailleurs.

Concernant les projets ANECA :

- **Recensement : Pour une meilleure visibilité de notre activité**

95 éleveurs ont répondu à l'enquête soit 47 % du total des éleveurs (sur 200 adresses recensées à l'ANECA).

Cette enquête a permis de mettre en évidence l'importance des mâles castrés dans les troupeaux puisque 1530 mâles ont été recensés, mais il est raisonnable de penser que ce chiffre est bien plus élevé si l'on prend l'ensemble des élevages.

Face à ces résultats, un éleveur du conseil d'administration a interpellé son député pour lui demander comment il serait possible de faire reconnaître les boucs castrés comme animal producteur au regard de la prime caprine. Le député invite chaque éleveur à contacter son député de département pour lui faire part de cette situation car c'est en multipliant les demandes que l'on peut espérer « interpellier » le ministère de l'agriculture pour faire évoluer la situation. Nous vous proposerons un courrier type que vous pourrez donner à votre député lors de votre rendez-vous.

- **Dossier attaque loup :**

Le document réalisé par l'ANECA est envoyé aux adhérents. Il a pour but de vous aider au mieux dans vos démarches de déclaration de sinistre et prises en charge. Ce n'est pas un document national car des différences existent selon les départements. Nous espérons que ce support vous sera malgré tout utile en cas d'attaque.

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences.

- **Salon International de l'Agriculture (SIA) : Une promotion en couleur !**

Cette année, malgré le départ de Pierre Martin – directeur de Capgènes - qui a toujours été impliqué dans la section Angora, nous avons pu renouveler le défilé « fibre animale » en parallèle des permanences journalières prévues sur le stand de Capgènes.

Ce défilé permet de promouvoir nos produits :

Le Mohair des Fermes de France & Le Mohair de nos Chèvres.

Cette organisation nécessite une forte mobilisation des éleveurs avec idéalement 1 à 2 personnes par jour pour les permanences qui se tiennent toute la durée du salon et au moins 8 personnes pour participer au défilé le 1^{er} samedi.

Cette année, 8 éleveurs ont participé au SIA. 5 éleveurs ont été présents le samedi pour le défilé et Elodie – technicienne Capgènes – a assuré la présentation de la race et de la filière. 5 éleveurs se sont relayés le reste de la semaine.

Pour la première fois, les éleveurs qui tenaient le stand ont pu vendre leurs produits.

Un grand merci à Camille Jallu qui a mis à disposition ses animaux et qui a été présente une grande partie du salon.



Nous vous tiendrons informé sur les décisions prises pour 2026

• **Capr'inov**

Le salon professionnel caprin aura lieu en novembre 2025 à Niort.

En 2023 l'ANECA n'a pas participé à ce salon pour raison sanitaire (les animaux n'étaient acceptés).

Nous n'avons pour le moment pas de précisions sur son organisation et notre participation.

Nous vous tiendrons informé.

• **Formations**

Nous avons réalisé 4 formations entre avril 2024 et mars 2025 (année comptable de l'ANECA) :

- Initiation et perfectionnement au tri du mohair
- Initiation et perfectionnement au tricot machine
- Tonte des chèvres Angora (2) :
 - dans le Sud de la France chez Samuel Juillo (31) avec Laura Bec
 - en Normandie chez Solenne Glaise (14) avec Michel Launey

En 2025, grand changement d'organisation qui n'est pas sans conséquence pour l'ANECA

A partir d'avril 2025, nous sommes dans l'obligation d'être certifié « Qualiopi » si l'on veut pouvoir continuer à être organisme de formation et déposer des dossiers auprès du VIVEA qui est l'organisme de financement des exploitants agricoles et conjoints d'exploitation.

Cette certification est délivrée par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent que l'organisme de formation respecte plusieurs indicateurs (22 indicateurs pour l'ANECA).

Cette certification est payante (environ 1000 €/ an) et renouvelable tous les 3 ans avec des contrôles intermédiaires pour vérifier que les indicateurs sont bien respectés avec présentation des éléments de preuve : programme, satisfaction des stagiaires, synthèses, améliorations.....

Cette mise en conformité est très lourde à mettre en place pour des toutes petites structures comme la nôtre et va engendrer un travail supplémentaire pour chaque formation (contenu formation, enquête de satisfaction pendant et après formation, synthèses, accueil des personnes en situation de handicap....)

Pour cette raison, même si nous n'abandonons pas l'idée de demander la certification qualiopi, nous allons dans un premier temps nous rapprocher de structure déjà certifiée afin qu'elle dépose pour nous nos formations.

En échange, elle se rémunère sur le coût de la formation.

M-l'école qui se trouve à Burlats dans le Tarn et qui est organisme de formation certifié qualiopi accepterait de mettre en place un contrat « d'achat de formation » pour le compte de l'ANECA (convention à mettre en place) pour une rémunération à hauteur de 15 % du prix de la formation. Un rendez-vous est prévu mi-mai.

Cette nouvelle organisation va entraîner des baisses de revenus pour l'ANECA mais nous n'avons pas le choix si l'on veut continuer à proposer des formations.

Les 2 formations qui sont prévues en mai 2025 vont pouvoir encore être réalisées sans la certification Qualiopi et ne devraient pas être impactées par ce changement :

- tricot machine (6-7-8 mai) chez et par Liliana Barillé
- tonte des chèvres Angora (29-30-31 mai) – Chez Samuel Juillot par Laura Bec

Nous espérons toutefois vous proposer en 2025-2026 :

- Formation tri lors des réunions de septembre (SICA MOHAIR par l'intermédiaire de l'ANECA – EURECA directement par M-L'école)
- Formation tricot machine : plusieurs dates possibles selon le nombre d'inscrits
- Formation tonte (en 2026) :
- Autres selon demande et formateurs

N'hésitez pas à vous inscrire, elles sont ouvertes à tous !

Important : Merci de bien organiser vos plannings pour éviter les désistements

- **Logo ANECA**

Pour une meilleure visibilité et une meilleure communication, nous avons jugé utile de créer un logo qui représenterait notre élevage (chèvre Angora) et notre travail collectif.

Ce logo est en cours de réalisation et sera présenté lors de l'assemblée générale de 2025

- **Adhésion 2025**

Les petites associations ont besoin de leurs adhérents pour exister et les nouvelles contraintes financières liées à l'évolution sur les formations font que l'ANECA a encore plus besoin de votre soutien.

Depuis plusieurs années, la cotisation annuelle de l'ANECA reste inchangée et s'élève à 70 € (35 € pour la 1^{ère} adhésion). Les charges sur vos exploitations sont nombreuses et nous sommes conscients que l'adhésion à l'ANECA peut ne pas faire partie de vos priorités.

Mais notre existence passe par votre engagement

Par ailleurs, nous avons toujours besoin de nouvelles mobilisations parmi les éleveurs. L'ANECA représente l'ensemble des éleveurs et constitue, à ce titre, la cohésion de la filière. Les actions qu'elle mène ont toujours pour objectif l'intérêt de tous et de notre production.

Votre aide est notre force, merci de nous rejoindre et de nous soutenir !

(vous trouverez l'appel de cotisation 2025 en dernière page)

Les nouveaux adhérents bénéficient d'une remise de 50% la première année.

L'adhésion peut se faire :

- 1- par chèque à l'ordre de l'ANECA à envoyer à ANECA - Les Nauzes -81580 SOUAL
- 2- par virement (sur demande du RIB ANECA)

Encore merci pour votre fidélité

Le Conseil d'Administration:

Anne VIMAL DU MONTEIL (Présidente) - Cécile REMOND (co-présidente) - Aline MARSAN (secrétaire) – Céline BROCHIER (Trésorière) - Camille JALLU

Quelques rappels

1- LE SITE

Nous vous proposons de le rendre plus actif en y mentionnant vos annonces professionnelles concernant vos **ventes / recherches de matériel / d'animaux** mais aussi **vos cessations d'activité et recherches de repreneur**.

Ces annonces resteront 3 mois sur le site. Passé ce délai, elles seront supprimées sauf demande de renouvellement de votre part.

Tout comme les coordonnées des éleveurs sur la carte de France (nom, adresse, mail, téléphone, site commercial), la rubrique « annonces » est réservée aux adhérents ANECA à jour de leur cotisation annuelle.

N'hésitez pas à l'inscrire dans vos favoris et à le mettre en lien sur vos sites personnels !



www.aneca-mohair.com

Pensez à vérifier les informations vous concernant et faire par à Sophie des modifications ou erreurs

2- LA PLAQUETTE

« REUSSIR SON INSTALLATION EN CHEVRE ANGORA »

Elle est toujours disponible.

Vous pouvez en proposer quelques-unes à vos partenaires professionnels comme vos Chambres d'Agriculture. Contactez Sophie à l'ANECA pour qu'elle vous envoie quelques exemplaires.

3- LE GUIDE DE VENTE A LA FERME (réactualisé)

Il est disponible pour les adhérents ANECA à jour de leur cotisation annuelle.

4- LE GUIDE « ATTAQUE LOUP »

Il sera disponible pour les adhérents ANECA à jour de leur cotisation annuelle.

APPEL DE COTISATION ANECA 2025

Madame, Monsieur

Adresse complète

Numéro Elevage

MSA oui ☐ non ☐

N°= Tél: Courriel :

Site :

Nombre de mâles entiers : Nombre de mâles castrés :

Nombre de femelles > 1 an : Nombre de jeunes <1 an :

Nombre de Kg bruts / an :

Structure de transformation : ☐ Eureca ☐ Sica Mohair

PREOCCUPATIONS MAJEURES / ATTENTES :

COTISATION 2025 TTC 70.00 €

50 % pour les nouveaux adhérents

Règlement par chèque ☐

Règlement par virement ☐

Une facture « payée » vous sera adressée par retour.

Fait à.....le.....

Signature

IMPORTANT :

☺ **Si vous avez une adresse mail ou si elle a changé**, merci de me la communiquer.

C'est un moyen de communication rapide et économique. Le nom, l'adresse, le téléphone, le mail et le site seront mis sur le site de l'ANECA.

☹ **Si vous n'êtes plus en activité**, merci de le signaler à l'ANECA pour cesser les envois de courriers et mails.